

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 25248 Numéro SIREN : 890 089 501 Nom ou dénomination : AB CONSULTANTS PARIS
--

Ce dépôt a été enregistré le 21/07/2023 sous le numéro de dépôt 53424

AB CONSULTANTS PARIS
Société à responsabilité Limitée au capital de 3 000
euros
Siège social : 1 Rue du Dahomey
75011 PARIS
RCS 890 089 501

**TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 JUIN 2022**

PREMIERE RESOLUTION
Approbation des Comptes

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Gérant, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal telles que visées à l'article 39 4° du code Général des impôts.

En conséquence, elle donne au Gérant quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION
Affectation du résultat

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice s'élevant à 40 522.10 euros de la manière suivante :

- 40 222.10 euros au crédit du compte « Autres réserves ».
- 300.00 euros au crédit du compte « réserve légale » ; la réserve légale se trouve alors dotée en totalité.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

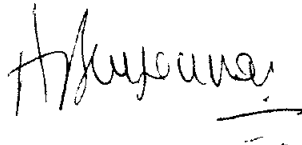
TROISIEME RESOLUTION
Conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Gérant mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 277-10 et suivants du Code de Commerce, en prend acte purement et simplement.

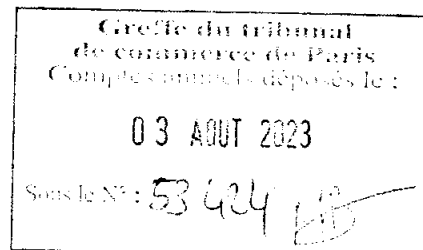
QUATRIEME RESOLUTION
Rémunération du gérant

L'assemblée Générale prend acte que Monsieur Albert BENSOUSSAN n'a perçu aucune rémunération en sa qualité de Gérant au titre de l'exercice écoulé.

Il pourra prétendre au remboursement, sur justification, de ses frais de représentation et de déplacement.



Le gérant. Albert BENSOUSSAN





AB CONSULTANTS PARIS
Société à responsabilité Limitée au capital de 3 000
euros
Siège social : 1 Rue du Dahomey
75011 PARIS
RCS 890 089 501

**RAPPORT SPECIAL
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions du Code de Commerce, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport spécial relatif aux conventions conclues entre la Société et l'un de ses dirigeants ou actionnaires.

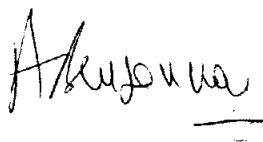
**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE**

Nous vous informons qu'il ne nous est pas donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée, en application des dispositions de l'article L 227-10 du Code de Commerce.

**CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES
STATUANT SUR LES COMPTES D'EXERCICES PRECEDENTS**

Nous vous informons qu'il ne nous a pas été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par la collectivité des associés dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous demandons d'en prendre acte.



Le Gérant. Albert BENSOUSSAN

AB CONSULTANTS PARIS
Société à responsabilité Limitée au capital de 3 000
euros

Siège social : 1 Rue du Dahomey

75011 PARIS

RCS 890 089 501

RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2021

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire en application des statuts et de l'article L 227-9 du Code de Commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Ces comptes sont joints au présent rapport.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par les statuts.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

L'exercice 2021 est le premier exercice clôturé depuis la création de la société et a une durée de 15 mois.

Le chiffre d'affaires pour l'ensemble de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'est élevé à 117 633.57 Euros hors taxes pour un exercice de 15 mois.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 69 955.77 Euros pour l'exercice.

Les produits d'exploitation représentent un total de 117 633.87 Euros. Cela a permis de dégager un résultat d'exploitation consistant en un bénéfice de 47 678.10 Euros.

Nous précisons à ce titre que :

- Le montant des traitements et salaires s'est élevé à 14 000.00 Euros en 2021.
- Le montant des charges sociales s'est élevé à 5 930.98 Euros en 2021.

Le résultat net se traduit par un bénéfice comptable de **40 522.10 Euros** soit après prise en compte des divers produits, des charges financières et exceptionnelles et de l'impôt sur les bénéfices.

Pour de plus amples renseignements, vous voudrez bien vous reporter aux explications qui vous sont fournies dans les comptes annuels et les états de gestion détaillés par les services comptables de la société.

De plus, la société n'a bénéficié d'aucune aide de l'état et n'a pas contracté d'emprunt de type PGE.

ELEMENTS INTERVENUS DEPUIS LE CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne s'est produit depuis la clôture de l'exercice.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous n'avons consacré aucun budget en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'entreprise va poursuivre le développement de son volume d'activité en France et à l'étranger afin de diversifier sa clientèle et la nature de ses missions.

Une salariée a été embauchée en CDI en fin d'année 2021 afin de participer à cette phase de développement.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune somme correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat qui est un bénéfice comptable s'élevant à 40 522.10 euros de la manière suivante :

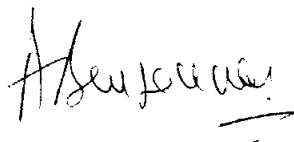
- 300.00 Euros au crédit du compte « réserve légale »
- 40 222.10 Euros seront affectés au crédit du compte « Autres Réserves ».

DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'Article 243 Bis du Code Général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conformément aux articles L 227-10 et suivants du Code de Commerce, nous vous précisons qu'aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.



Le gérant.

AB CONSULTANTS PARIS
Société à responsabilité Limitée au capital de 3 000
euros
Siège social : 1 Rue du Dahomey
75011 PARIS
RCS 890 089 501

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 22 JUIN 2022

Le 22 juin 2022, à 16 heures, l'associé de la Société AB CONSULTANTS PARIS s'est réuni en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège de la société sis 1 Rue du Dahomey – 75011 PARIS, sur convocation fait par le Gérant, par courrier remis en mains propres contre émargement.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et, le cas échéant, par les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Il en résulte que sont présents ou représentés :

- Monsieur Albert BENSOUSSAN détenant 300 parts sur les 300 parts de la société
- Total des parts des associés présents ou représentés : 300 parts sur les 300 parts composant le capital social.

Monsieur Albert BENSOUSSAN préside la séance en qualité de Gérant et Associé de la Société AB CONSULTANTS PARIS.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Gérant au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021
- Affectation du résultat
- Rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce
- Rémunération du Gérant

Le gérant donne enfin lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION
Approbation des Comptes

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du gérant, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal telles que visées à l'article 39 4° du code Général des impôts.

En conséquence, elle donne au Gérant quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

AS

DEUXIEME RESOLUTION
Affectation du résultat

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice s'élevant à 40 522.10 euros de la manière suivante :

- au crédit du compte « Autres Réserves » pour 40 222.10 euros.
- Au crédit du compte « réserve légale » pour la somme de 300.00 euros. La réserve légale est alors complètement dotée.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION
Conventions règlementées

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Gérant mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 277-10 et suivants du Code de Commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

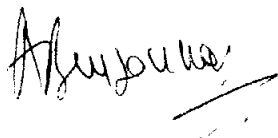
QUATRIEME RESOLUTION
Rémunération du Gérant

L'assemblée Générale prend acte que Monsieur Albert BENSOUSSAN n'a perçu aucune rémunération au titre de son mandat de Gérant au titre de l'exercice écoulé. Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 17 heures trente.

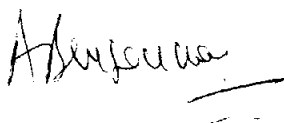
De tout ce que dessus, il a été dressé procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et les associés présents.

Le Président



Siège social : 1 Rue du Dahomey
75011 PARIS
RCS 890 089 501

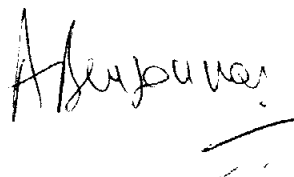
**FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 22 JUIN 2022**

Associé Nom, Prénom, Adresse	Nombre de Titres	Nombre de Voix	Mandataire (Nom, Prénom, Adresse)	Signature
Monsieur Albert BENSOUSSAN 1 Rue du Dahomey 75011PARIS	300	300		

Le Président de séance certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que deux associés sont présents ou représentés, totalisant 300 parts sociales ayant droit de vote, auxquelles sont attachées 300 voix.

A la présente sont annexés les pouvoirs.

Le Président de Séance





IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01102020	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐					
option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
AB CONSULTANTS PARIS	1 RUE DU DAHOMEY
SIRET 8 9 0 0 8 9 5 0 1 0 0 0 1 3	75011 PARIS
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
SARL AB CONSULTANTS PARIS 1 RUE DU DAHOMEY 75011 PARIS	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES	

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

Copie certifiée à l'original

Le gérant Abensoussan

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐
--------------------	---

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	47 650	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
			PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐
Massifs urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Autres dispositifs ☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Les recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	☒	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	-------------------------------------	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Tél:	Tél:
CGA/OMGA	Viséur conventionné
(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viséur conventionné:	Identité du déclarant:
	Date: 11/05/2022 Lieu: PARIS
	Qualité et nom du signataire: LE GERANT
N° d'agrément du CGA/OMGA/viséur conventionné	Signature
Examen de conformité fiscale (ECF)	BENSOUSSAN ALBERT <u>Abensoussan</u>

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2022

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d		
Montant des distributions	e		
Autres que celles visées en (a),	f		
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)	g		
	h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j		
Montant des revenus répartis (5)	Total (a à h)		

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.
M BENSOUSSAN ALBERT GERANT ASSOCIE 1 RUE DU DA	300	2021					
75011 PARIS							

J DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			14 000
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

du 01/02/2020

au 31/12/2021

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AB CONSULTANTS PARIS

Adresse 1 RUE DU DAHOMEY 75011 PARIS

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLETE
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

**** TOTAUX**

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ⑨) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice (total col.9 + total col.10) ⑩		- de l'exercice ⑩	
- de l'exercice précédent ⑪		- de l'exercice précédent ⑪	
Nom et qualité du signataire BENSOUSSAN ALBERT LE GERANT		A <u>PARIS</u> le <u>11/05/2022</u> Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise AB CONSULTANTS PARIS					Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise 1 RUE DU DAHOMEY					75011 PARIS					
Numéro SIRET * 8 9 0 0 8 9 5 0 1 0 0 0 1 3										
Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 5					Durée de l'exercice précédent * 0					
					Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 1		Exercice N-1 clos le 0 0 0 0 0			
					Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3	
									Net 4	
ACTIF										
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012					
		Autres *	014		016					
	Immobilisations corporelles *		028	753	030	148	605			
	Immobilisations financières * (1)		040		042					
	Total I (5)		044	753	048	148	605			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052					
		Marchandises *	060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	30 000	070		30 000			
		Autres * (3)	072	1 200	074		1 200			
	Valeurs mobilières de placement		080		082					
	Disponibilités		084	51 846	086		51 846			
	Charges constatées d'avance *		092		094					
	Total II		096	83 046	098		83 046			
	Total général (I+II)		110	83 799	112	148	83 651			
PASSIF					Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		3 000				
	Ecart de réévaluation			124						
	Réserve légale			126						
	Réserves réglementées *			130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)			131						
	Report à nouveau			134						
	Résultat de l'exercice			136		39 427				
	Provisions réglementées			140						
	Total I			142		42 427				
	Provisions pour risques et charges			154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166		7 200				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)			169		34 024				
	Produits constatés d'avance			174						
	Total III			176		41 224				
	Total général (I + II + III)			180		83 651				
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		753	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire simplifié (article 302 Septies du décret n° 1058 du 10/09/2012)		Désignation de l'entreprise		AB CONSULTANTS PARIS		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant	
A - RÉSULTAT COMPTABLE						3 1 1 2 2 0 2 1		1 0 0 0 0 0			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210					
	Production vendue	bien	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214					
		services *			217		218	117 634			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222					
	Production immobilisée *					224					
	Subventions d'exploitation reçues					226					
	Autres produits					230	0				
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	117 634				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234					
	Variation de stock (marchandises) *					236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240					
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : mobilier - immobilier)				242	49 547				
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243		244	330			
	Rémunérations du personnel *					250	14 000				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	5 931				
	Dotations aux amortissements *					254	148				
	Dotations aux provisions					256					
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262				
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260							
	Total des charges d'exploitation (II)					264	69 956				
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	47 678				
PRODUITS ET CHARGES INVERS	Produits financiers				(III)	280					
	Produits exceptionnels				(IV)	290					
	Charges financières				(V)	294					
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347			300				
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348							
	Impôts sur les bénéfices *				(VII)	306	8 251				
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310	39 427				
	B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	39 427	314		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318					
	Provisions non déductibles *					322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324	8 251				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248					
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)	249					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997		
	DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelle (44 octies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zone de restructuration de la défense (44 octies)	127		Zone de revitalisation rurale (44 quinquies)
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Bassins prioritaires à dynamiser-BUD (art. 44 duodecies)	992
ZFA NG (44 quinquies)		345		Investissements outre-mer	344		Crédence due au report en arrière du déficit	346			
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G							Zone de développement prioritaire (44 septies)	993			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	47 678	354			
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356					
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :								360		
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	47 678	372		

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : AB CONSULTANTS PARIS

31/12/2021

[illegible][illegible]

Désignation de l'entreprise : **AB CONSULTANTS PARIS**Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472	753	474		476	753	753	
	Immobilisations financières	480		482		484		486			
TOTAL		490		492	753	494		496	753	753	

II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial			495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles			500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains		510		512		514		516	
	Constructions		520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546	
	Matériel de transport		550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles		560		562	148	564		566	148
	TOTAL		570		572	148	574		576	148

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5				
	6	7	8	9	10				

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : AB CONSULTANTS PARIS

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres immobilisations incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques matériel et outillage	730	735
Inst. générales agenc. am. divers	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés	983
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982
Déficits reportables	984
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis
Déficits de l'exercice	860
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380 366
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326 366
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374 4 000
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378 1 925
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise : AB CONSULTANTS PARIS

31/12/2021

[illegible]

5

Désignation de l'entreprise : AB CONSULTANTS PARIS				Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/10/2020		et clos le : 31/12/2021		Durée en nombre de mois	
				1	5
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE *		023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence				024	160
Date de cessation				186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation fiscale des entreprises : qualification des effectifs.

(6)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DOSSIER N° 2033-1 2022

Formulaire obligatoire
art. 38 de l'annexe III du C.G.I.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET

8 9 0 0 8 9 5 0 1 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AB CONSULTANTS PARIS

ADRESSE (voie)

1 RUE DU DAHOMEY

CODE POSTAL

75011

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

1

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

300

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BENSOUSSAN Prénom(s) ALBERTNom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 300Naissance : Date 150359 N° Département 99 Commune MAROC Pays Adresse : N° 1 Voie RUE DU DAHOMEYCode postal 75011 Commune PARIS Pays Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(7)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DATE N° 2033-0 2022

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET

8 9 0 0 8 9 5 0 1 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AB CONSULTANTS PARIS

ADRESSE (voie)

1 RUE DU DAHOMEY

CODE POSTAL

75011

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE DU 01/10/2020 AU 31/12/2021

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 31/12/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 83 651.19 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 117 633.57 Euros et dégageant un bénéfice de 40 522.10 Euros.

L'exercice a une durée de 15 mois, couvrant la période du 01/10/2020 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Aucune information significative n'est à signaler.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 31/12/2021

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			753
TOTAL			753
TOTAL GENERAL			753

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			753	753
TOTAL			753	753
TOTAL GENERAL			753	753

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		148		148
TOTAL		148		148
TOTAL GENERAL		148		148

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	148				
TOTAL	148				
TOTAL GENERAL	148				

Etat des provisions

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 31/12/2021

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	30 000	30 000	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 200	1 200	
TOTAL	31 200	31 200	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	7 200	7 200		
Personnel et comptes rattachés	4 621	4 621		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 073	7 073		
Impôts sur les bénéfices	7 156	7 156		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 075	2 075		
Autres impôts taxes et assimilés	1 513	1 513		
Autres dettes	10 491	10 491		
TOTAL	40 129	40 129		

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 200
Dettes fiscales et sociales	102
Total	7 302

Charges et produits constatés d'avance